

MUNICIPALITÉ EN BREF

Les bâtiments communaux de Vevey continueront à être alimentés en électricité verte

A Vevey, cela fait déjà onze ans que la Ville achète de l'électricité verte certifiée Naturmade Star pour l'alimentation de ses immeubles communaux. Aujourd'hui, 100% des besoins en électricité de la Commune dans ses bâtiments sont couverts grâce à ce courant renouvelable, d'origine hydraulique suisse, et qui remplit les exigences écologiques les plus élevées.

A relever que l'éclairage public du territoire veveysan est également alimenté à 100% par de l'électricité certifiée Naturmade Star.

Désireuse de poursuivre sa politique active et ses mesures concrètes en faveur du climat et de l'environnement, la Municipalité de Vevey a récemment décidé de renouveler les contrats pour l'achat de courant vert Naturmade Star jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette décision s'inscrit dans le cadre des initiatives mises en place pour l'obtention d'un nouveau label GOLD des Cités de l'énergie, récompense qui a déjà été décernée à Vevey en 2012 et en 2016.



Une nouvelle carte pour calculer le potentiel photovoltaïque de sa maison

Le géoportail régional Cartoriviera propose une nouvelle carte de l'Office fédéral de l'énergie grâce à laquelle il est possible de calculer le potentiel photovoltaïque de son habitation ou de son entreprise. Un outil particulièrement utile pour les propriétaires désireux d'investir dans cette énergie renouvelable. Cartoriviera fait office de porte d'entrée vers le site de la Confédération qui recense toutes ces données et permet aux internautes intéressés de calculer, entre autres, le coût d'une installation, la durée de son amortissement, son rendement moyen ou le potentiel d'économies.

Lien internet : map.cartoriviera.ch/theme/cadastre_solaire

Pour mémoire, la Ville de Vevey soutient financièrement les constructions de centrales photovoltaïques grâce à son Fonds pour l'énergie et le développement durable. La Commune octroie ainsi un montant équivalent au 50% de la subvention fédérale (rétribution unique) avec un plafond à 10'000 CHF.

Informations sur : www.vevey.ch/energie

